



Epyca[®] White
Geolife technology



**Pour vins
blancs et rosés
en absence de
sulfite**

Bioma[®]
Nature technologized.

Epyca White

Le Kit Epyca White se compose de 3 différentes formulations de tanin extrait des pépins de raisin: **Epyca 1** pour la vinification, **Epyca 2** pour l'élevage, **Epyca 3** pour la mise en bouteille.

Dosages

Epyca 1 White: 50 ml/hl de moût à traiter.

Epyca 2 White: 50 ml/hl de vin à traiter.

Epyca 3 White: 50 ml/hl de vin à traiter.

Exemple d'un protocole de démonstration pour 20hl vin blanc ou rose.

1. Apport raisins.
2. Pressurage raisins.
3. Débourage (débourage moût).
4. **Ajout de 1 litre d'Epyca 1 White sur le moût débourbé.**
5. Fermentation alcoolique (contrôle température, alcool, sucres, ph).
6. Sous-tirage.
7. Fermentation malolactique.
8. Sous-tirage et/ou filtration.
9. **Ajout de 1 litre d'Epyca 2 White.**
10. Élevage et travaux de stabilisation.
11. Pré-embouteillage: **ajout de 1 litre d'Epyca 3 White** 24 heures avant la mise en bouteille en amont de l'éventuelle filtration finale.
12. Mise en bouteille.

Bioma SA: Via Luserte Sud 8, CH - 6572 Quartino, Suisse - T. +41 91 840 1015 - F. +41 91 840 1019 - info@bioma.com - bioma.com

Ce protocole, fruit des expériences œnologiques de Bioma avec Epyca, acquises depuis 1994, dans les domaines vitivinicoles, doit être considéré comme indicatif et non contraignant. Les connaissances et le professionnalisme de l'œnologue de l'entreprise intéressée à l'application, trouveront dans le service technique Bioma un partenaire fiable. En effet, au cours de toutes les phases opérationnelles, Bioma collabore avec les responsables de l'entreprise cliente, pour définir ensemble les solutions les plus appropriées aux problèmes de l'organisation et partager un ensemble d'expériences et de connaissances communes.

Produit à usage œnologique.

Conformité : Règlement (CE) N. 606/2009, Annexe 1A point 25, Codex Alimentarius OIV et OIV Practices (Art. 2.1-2.1.7-3.2-3.2.6). Epyca est fait avec des tanins œnologiques (OENO 6/2008 et OENO 352/2009 F-COEI-1-TANINS/INS.181) obtenus à partir de complexes polyphénoliques naturels extraits des pépins de raisin (*Vitis vinifera*).

Utilisable dans les vins biologiques et NOP.

Conformité au Règlement CE N. 834/2007 – RUE 203/2012 et au Règlement américain NOP ("Made with...").

